## Objet : Poursuite des démarches judiciaires visant à invalider la loi 126 : contribution financière de l'AQRP

Cher membre,

La présente vise à vous informer des derniers avancements dans le dossier de la modification du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) par la loi 126, adoptée en mai 2017, et ayant pour effet de suspendre l'indexation de la rente des cadres retraités du gouvernement du Québec pendant 6 ans (2018-2023) et de modifier le taux d'indexation des années de service avant 1982 à 50 % au lieu de 100 % de l'inflation.

Comme vous le savez, l'AQRP a entamé des démarches en collaboration avec le regroupement InterOrg¹ afin de tenter de faire invalider cette loi par une action juridique. Après la rédaction de deux avis juridiques, une nouvelle offre de service a été demandée à la firme Davies.

Lors de la réunion de l'InterOrg, le 9 décembre dernier, les représentants des associations présentes ont convenu d'un objectif de financement de 200 000 \$ pour couvrir les prochaines étapes du recours collectif.

Le 9 janvier dernier, faisant suite à cette réunion, les membres du conseil d'administration de l'AQRP ont été convoqués pour une séance extraordinaire, lors de laquelle ils ont voté à l'unanimité pour l'ajout d'une contribution supplémentaire, portant le fonds réservé pour le recours à 50 000 \$.

Il s'agit d'un enjeu prioritaire pour l'Association et nous jugeons essentiel d'effectuer cet important investissement afin de maximiser les chances de poursuivre les démarches judiciaires.

Donnant suite à cette décision et après avoir analysé les contributions des autres associations, InterOrg a donné à la firme Davies le mandat d'entamer le processus visant la requête en action collective. Le 10 février dernier, les avocats de la firme nous ont fait parvenir une lettre de mandat qui devra être analysée et signée par chacune des associations.

 $<sup>^{1}</sup>$  Liste des associations membres du regroupement InterOrg : ACREQ, ADERM, RR-RRPE, APERQ, AQDER, ADR, AQPRDE, AQRP, ARREP.

## Rappel des chiffres

Objectif de financement d'InterOrg : 200 000 \$

o Fonds réservé par l'AQRP pour ce recours : 50 000 \$

Frais encourus par l'Association jusqu'à maintenant : 2 000 \$

O Nombre de membres RRPE à l'AQRP [au 12 février 2020] : 3 269 membres

## <u>Prochaines étapes</u>

o Mars: Date limite pour donner l'aval au cabinet d'avocats

o **11 mai** : Date limite pour déposer la demande en Cour

o 6 à 8 mois plus tard : Réponse de la Cour après l'examen de la demande

Afin d'atteindre l'objectif de 200 000 \$, InterOrg créera un site Internet qui servira à recueillir des fonds supplémentaires et à [tenter] de rejoindre les retraités RRPE qui ne sont pas membres d'une association.

Pour tout savoir sur les actions menées par l'AQRP dans ce dossier, rendez-vous au <a href="https://www.aqrp.ca/defense-des-droits">www.aqrp.ca/defense-des-droits</a>. Pour toutes autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association au 1 800 653-2747, ou par courriel à <a href="mathieu.hardy@aqrp.ca">mathieu.hardy@aqrp.ca</a>.

Cordialement,

La direction générale de l'AQRP